



## VENTE DE VEHICULE

-----  
Par PLENITUDE

Bonjour, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule pour notre association loi 1901. Nous souhaitons en changer. Pouvons nous le revendre à un particulier et à quel prix ? Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Rien ne l'empêche et au prix du marché.  
Quelle est votre inquiétude ? Faire un profit taxable sur cette vente ? Ne rêvez pas...

-----  
Par PLENITUDE

Bonjour, merci pour votre retour. Il ne s'agissait pas de faire un bénéfice mais de m'assurer de la revente au prix du marché. Très bonne journée

-----  
Par Burs

Bonjour,  
Revente au prix du marché ?  
Les prix sont libre et s'agissant d'un véhicule, si vous essayez de le vendre deux fois son prix estimé, vous ne le vendrez jamais.